



LA MAIRESSE APPORTE DES PRÉCISIONS SUR LE VOLET « POLITIQUE NATIONALE DE RURALITÉ »

(Suite au Bulletin de décembre)

Voici des précisions concernant le programme de la ruralité. Des travaux du comité ministériel permettront prochainement de compléter le portrait des municipalités dévitalisées et de faire connaître les mesures gouvernementales qui tiendront compte de la situation particulière de ces municipalités. Des outils seront disponibles pour favoriser la prise en charge de ces municipalités en ce qui a trait à leur propre développement. Des mesures gouvernementales d'accompagnement seront connues d'ici mai 2008. (Source : La politique nationale de la ruralité 2007-2014)

Une entente sur le nouveau partenariat fiscal et financier visant la municipalité pourrait nous avantager, les montants seront confirmés au cours des prochains mois.

Présentement, nous ne pouvons affirmer le montant dont la municipalité pourra disposer. Ce dossier est sous la juridiction de la MRC des Laurentides et le conseil des maires sera invité à se prononcer sur le partage des montants alloués pour la région selon les critères du ministère.

En décembre dernier, nous avons publié qu'une enveloppe budgétaire de 225 000 \$ serait allouée. Nous aurions dû préciser que c'était un montant estimatif basé sur les possibilités de calcul maximum que nous pourrions recevoir.

Présentement, la MRC pourra nous accorder un montant de 20 072 \$ que nous pourrions engager pour 2008.

Pour la prochaine année, l'enveloppe budgétaire n'est pas encore connue. La municipalité ne peut présentement conformer ou avancer un montant. Nous souhaitons simplement que la municipalité soit avantagée en tant que municipalité dévitalisée.

AUTRES PRÉCISIONS..

Concernant l'aide destinée aux fonds de démarrage pour les entreprises situées sur notre territoire, il est faux de prétendre que la municipalité ne profitera pas des retombées qui en découleront.

La municipalité n'a aucun contrôle sur les sommes allouées aux fonds de démarrage. La gestion est faite par la MRC des Laurentides sous la juridiction du CLD.

La municipalité de Val-des-Lacs n'aura pas à déboursier de montant pour attirer les investisseurs sur son territoire puisque le programme se charge de défrayer les coûts de démarrage pour les entreprises qui s'installeront sur notre territoire. Le montant de 300 000 \$ est confirmé (Source : Nathalie Normandeau en date 12 juin 2007). De plus, Val-des-Lacs s'est vu accorder un montant de 30 000 \$ pour développer son noyau villageois.

Un consultant sera mandaté pour procéder à une étude du développement de notre territoire et verra également à faire des suggestions pour développer notre secteur récréotouristique ainsi que de faire des liens avec les commerces situés sur notre territoire. Tout ce que nous pouvons mentionner et confirmer est que, présentement, les fonds disponibles sont destinés à un projet de grande importance sur notre territoire, ce qui aidera la municipalité à augmenter ses revenus par le retour sur les taxes foncières et la protection de cette partie de territoire, sans compter les liens pour améliorer notre noyau villageois et, de plus, générer des retombées économiques importantes pour les commerces et créer des emplois.

Les fonds de démarrage aux entreprises servent à aider les municipalités à se positionner et à s'inscrire dans la diversification économique des territoires. Nous n'avons aucun contrôle sur l'enveloppe budgétaire dédiée aux entreprises ni sur les modifications qui seront apportées régulièrement selon l'évolution des dossiers.

Un projet intéressant qui sera présenté à une séance ultérieure du conseil municipal, aussitôt que les démarches concernant l'imposition seront complétées.

Berthe Bélanger, mairesse

Le Vallacquois

Mars 2008 Volume V Numéro 1

Bulletin
d'informations
municipales

AU COEUR DE LA NATURE



*Une municipalité
régionale de comté
à notre service depuis
25 ANS...
BON ANNIVERSAIRE !*



Mot de la mairesse

En tant que mairesse de la municipalité de Val-des-Lacs, j'estime de plus en plus qu'une politique d'occupation dynamique de notre territoire est essentielle pour protéger nos acquis et territoires ainsi que pour rehausser notre image comme municipalité. C'est dans sa volonté de communiquer davantage avec ses citoyens et citoyennes que la municipalité de Val-des-Lacs franchit une autre étape vers son évolution en augmentant pour 2008 l'accessibilité à une grande quantité d'information sur son site Internet.

J'affirme que c'est un véritable défi de tous les jours pour une administration municipale que de communiquer avec ses citoyennes et citoyens, de les informer correctement sur l'ensemble des services, des nouvelles politiques et des modifications qui sont apportées à leur municipalité.

Il y a de grands défis qui nous attendent pour 2008 et cela sur plusieurs plans. Nous connaissons les réalités avec lesquelles nous sommes confrontés et nous devons poursuivre vers cet idéal commun.

Il se passe des choses extrêmement positives et intéressantes dans votre municipalité et nous obtenons présentement d'excellents résultats dont je suis fière.

Je vous invite, citoyennes et citoyens, à participer à la vie municipale afin de vous assurer d'une communication positive et dynamique avec cette municipalité qui vous appartient. Il est toujours possible de me rencontrer pour toutes questions concernant votre municipalité; plusieurs samedis seront dédiés à la population et vous y êtes les bienvenus.

Bonne saison !
Berthe Bélanger, mairesse

Bilan positif

« LES CITOYENS DEVRAIENT ÊTRE CONTENTS DE LEUR NOUVEAU BUDGET »

La mairesse a déposé son rapport sur la situation financière de la municipalité lors d'une séance du conseil le 13 décembre dernier. La mairesse était visiblement heureuse de la situation financière de la Municipalité car nous pouvons constater que ce rapport est une preuve tangible du bon travail effectué depuis deux ans. Ce bilan témoigne effectivement de notre engagement continu et rigoureux de bien utiliser les fonds publics, rigueur à laquelle s'attendent les citoyens de notre municipalité. « En effet notre mode de gestion nous permet d'améliorer continuellement la qualité de vie des Vallacquoises et des Vallacquois » a-t-elle lancé d'entrée de jeu. La liste des projets est impressionnante et nous devons établir les priorités, sans hausser les taxes, grâce à des réaffectations et la croissance locale. Nous allons continuer à innover dans toutes les sphères possibles en 2008.

Rappelons que le rapport sur la situation financière est une obligation annuelle des municipalités et que sa préparation nécessite un travail continu. La planification stratégique que nous menons depuis 2005 démontre, sans aucun doute, l'importance d'une planification à long terme et sans relâche.

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ, LE 16 JANVIER DERNIER, SON NOUVEAU BUDGET POUR 2008 ET SON PLAN TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2008-2009-2010

L'an dernier, on s'en souviendra, le dépôt du nouveau rôle d'évaluation avait fait mal à bien des citoyens à cause des ajustements au niveau du marché et à la mise à jour du rôle par la MRC des Laurentides.

Cette année, nous maintiendrons le taux de taxe établi en 2007 à 1,01 \$. Nous vous rappelons que le taux de taxes en 2005 était à 1,15 \$ et avait été réduit à 1,01 \$ en 2006, réparti de la façon suivante : la taxe générale est de 0,86 \$, celle de la Sureté du Québec est de 0,09 \$ et celle du service d'incendie est de 0,06 \$. La taxe d'ordure a été fixée à 124,52 \$ par porte, une baisse de 19,94 \$. Val-des-Lacs continue sa mission à travers différentes actions. La poursuite de la mise en norme de nos édifices municipaux demeure une priorité pour protéger, améliorer et innover. La subvention de 400 160 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville a été applaudie par les citoyens, ce qui nous permettra de procéder rapidement dans ce dossier.

POUR SES 2 ANS, LE BULLETIN CONTINUE SON ADAPTATION



Le bulletin a bien évolué au cours de ses deux dernières années. Vos commentaires et suggestions demeurent pour nous un gage de l'importance de bien vous informer de ce qui se passe dans votre municipalité. En premier lieu, votre bulletin est devenu un bulletin avec des actualités, des événements et des nouvelles municipales. Au cours de l'année 2008, votre municipalité continuera à vous informer des activités et des décisions importantes.

Alors chers lecteurs, nous sommes persuadés que vous continuerez à apprécier votre bulletin et nous vous invitons à continuer de nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Bonne lecture !

À TOUS LES VALLACQUOIS



L'administration de Val-des-Lacs a acquis en janvier 2008 deux nouveaux camions pour le Service d'incendie : un camion cube de 16 pieds de marque International, acquis dans un encan et qui était la propriété d'Hydro-Québec. Il a été converti pour servir d'unité de secours car l'ancien a été mis hors-route par le ministère des Transports lors de l'inspection en novembre 2007. L'autre est une autopompe citerne de 1 600 gallons de marque Sterling 2008 montée par Américaine Lafrance, un spécialiste en camion incendie. Avec ces nouvelles acquisitions, le Service d'incendie pourra offrir à la population un service plus adéquat et plus sécuritaire. **Ces acquisitions n'ont pas eu d'effet et n'en auront pas sur le taux de taxation 2008.**

En cette période hivernale, le Service d'incendie de Val-des-Lacs et le ministère de la Sécurité publique vous invitent à reconnaître les pièges qui peuvent nuire à l'évacuation rapide d'une résidence en cas d'incendie. **Les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent que les sorties secondaires bien déneigées facilitent l'évacuation en cas d'incendie.**

Guy Côté, conseiller

LE VALLACQUOIS
Mars 2008
Volume V • Numéro 1

Publié en 1200 exemplaires
par la municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs
Tél. : 819 326-5624
Télec. : (819) 326-7065
maire@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Conception et mise en page :
Cyrcom : 819 322-7693
Courriel : joanne@cyr.qc.ca

SUR LA TABLE DES PROJETS POUR 2008

La rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville débutera en mars et le tout sera complété au début de l'été. Une journée porte ouverte est prévue pour souligner cet événement de fierté et nous aviserons la population de la date de l'ouverture officielle. Durant les rénovations, la municipalité continuera à vous offrir ses services au presbytère de la municipalité pour une période de quelque mois. Surveillez le site Internet de votre Municipalité pour plus d'information.

ÉGLISE ET PRESBYTÈRE

Nous prodédons à l'analyse complète de la mise en norme et à la transformation de l'église et du presbytère comme centre culturel et communautaire. Dès que l'analyse sera connue, elle sera annoncée lors d'une séance du conseil. L'étude de faisabilité qui sera réalisée par une firme de consultants sera subventionnée à même les fonds du mono-industrie dans le cadre du développement des noyaux villageois.

RATTACHER LES JEUNES À LEUR MILIEU

La Municipalité compte parmi ses objectifs celui d'impliquer les jeunes dans le développement de projets qui cadrent dans une démarche qui vise à supporter les besoins, à développer un sentiment d'appartenance et à garder nos jeunes sur le territoire en créant des opportunités uniques pour acquérir de nouvelles connaissances et croire en leur avenir.

2007, UNE ANNÉE REMPLIE

(Source : bureau de la mairesse)

Remerciements à tous les bénévoles qui ont contribué au succès des activités en 2007.

La municipalité tient à souligner le travail extraordinaire des différents comités organisateurs de 2007 et bénévoles qui ont participé activement à la vie citoyenne de chez-nous. Il y a près de 75 bénévoles répartis dans plusieurs associations et, vous bénévoles, êtes le cœur de notre municipalité et sans vous, nombreux d'activités n'auraient simplement pas lieu.

Pour dire « chapeau » à ses bénévoles, la municipalité a organisé le 8 mars, une cérémonie spéciale pour leur rendre hommage. Cette activité s'est tenue à l'église.

PROJET CAMP JOUR ÉTÉ 2008 (6 à 12 ans)

Renouant avec le passé (2004) la Municipalité de Val-des-Lacs négocie actuellement l'organisation du camp de jour 2008 avec la participation de l'équipe du Centre de plein air Le P'tit Bonheur.

Fonctionnement du camp de jour 2008

Le camp de jour s'étendra sur une période de 8 semaines (du 23 juin 2008 au 15 août 2008) à raison de 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h avec un service de garde le matin à partir de 7 h 45 et de 16 h à 17 h 30 l'après-midi.

Tarifs

95 \$/semaine dont 45 \$/semaine seront remboursés par la municipalité pour les contribuables de Val-des-Lacs. Les modalités de paiements restent à définir.

Les personnes qui ont l'intention d'inscrire leur(s) enfant(s) au camp de jour peuvent nous en informer immédiatement en communiquant au 819 326-5624 poste 3600 ou sur le site internet (www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca à la section « POUR NOUS JOINDRE » et en cliquant sur « envoyer un courriel » à la rubrique INFORMATION GÉNÉRALE.)

Des informations seront transmises sur le site Internet de la municipalité dès que d'autres développements seront disponibles.

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS GRANDE GAGNANTE !

Le site Internet de la municipalité de Val-des-Lacs se veut un portail riche en informations reflétant bien l'esprit de service qui anime l'administration municipale. Le site a été construit en fonction des préoccupations des citoyens.

De plus, vous y trouverez de l'information sur l'ensemble des biens et services et infrastructures mis à votre disposition. L'internaute y a aussi accès à des liens menant aux sites de nombreuses organisations d'excellence dans votre municipalité.

Bonne visite, la direction

Environnement

PLAN D'ACTION 2008



Le conseil municipal se félicite du travail effectué depuis quelques années, notamment sur la question de revitalisation des berges et, avec le temps, le champ des responsabilités sociales s'est élargi. On exige maintenant des garanties et une plus grande imputabilité de part de la communauté. Partout sur le territoire, les citoyens doivent respecter les règles environnementales. Ils doivent aussi rendre compte de leurs activités.

La Municipalité devra dorénavant intégrer la dimension environnementale dans tout projet de développement économique. Ceux-ci se feront dorénavant en fonction de la sensibilité des bassins versants de notre territoire. Ce programme invite la collectivité à s'engager dans des démarches de développement durable. « **On définit** comme forme de développement, ce qui permet aux générations actuelles de répondre à leurs besoins sans remettre en cause la capacité des générations à venir de répondre aux leurs ».

Nous vous rappelons que la MRC des Laurentides et le gouvernement du Québec s'engagent à faire respecter des normes sévères.

La MRC des Laurentides est en voie de se doter d'un projet de règlement visant la protection et la mise en valeur à long terme des lacs et des cours d'eau. La MRC des Laurentides a décidé de revoir le cadre d'intervention des pratiques. Heureusement que les Associations de lacs ont toujours été présentes sur notre territoire pour sensibiliser et contrer les délinquants. La mairesse tient à remercier et féliciter les Associations de lacs et le Regroupement des Associations de Lacs (CCEPL) qui, depuis des années, ont déjà amorcé le virage vers une protection accrue. Un grand merci à ces bénévoles qui œuvrent pour la protection de l'environnement.

Pour réaliser le plan d'action, le projet déposé comporte cinq volets :

- Contrôle plus performant des activités en secteur riverain. Recherche et développement, programme de reboisement des rives, projet de mise en valeur de l'eau et appui aux organismes du milieu;
- Interdiction de la coupe de gazon et du déboisement de la rive à moins de 10 ou 15 mètres;
- Obligation de reboiser les 5 premiers mètres de la rive;

- Éloigner les nouvelles installations septiques à plus de 30 mètres de la ligne des hautes eaux;
- Interdiction d'agrandir les bâtiments existants dans les 10 mètres ou 15 mètres de la bande riveraine.

La MRC veut, de plus, adopter des critères plus exigeants en matière de contrôle d'érosion et de gestion des eaux usées et de ruissellement. Pour se faire, elle a amorcé des projets de recherche visant, entre autres, à connaître l'état actuel et prévisible de la sensibilité des bassins versants de la région.

Les municipalités pourront adopter des règlements plus sévères que ceux proposés par la MRC.

Une invitation... Nous avons du personnel qualifié pour vous guider et vous informer concernant vos demandes. Avant de vous engager dans des travaux sans connaître vos droits, nous vous invitons à consulter votre municipalité pour mieux vous conseiller, nous sommes à votre service, n'hésitez pas.

Il reste encore du travail à accomplir. La municipalité se place en mode action en 2008.

Nous n'avons plus le choix, nous devons continuer à protéger nos plans d'eau.

Pour 2008, nous continuerons à sensibiliser la population à de meilleures pratiques environnementales.

Le conseil municipal a mandaté le Comité Consultatif en environnement (CCE) pour proposer au conseil des moyens de contrôle sur les conditions des fosses septiques et de la vidange sur le territoire de la municipalité.

Quatre lacs ont été touchés par la Cyano.

Comment la municipalité entend-elle contrer la source du problème ?

Comment travailler de concert avec les Associations de lacs pour un plan de restauration et de sensibilisation ?

Comment améliorer le contrôle des inventaires et la vidange des fosses septiques (condition des installations et recommandations) ?

Comment gérer la coupe forestière sur notre territoire ?

La mairesse rappelle que ce ne sont pas seulement les résidents riverains qui sont interpellés pour la protection de l'environnement. Tous sont concernés, chaque geste au quotidien laisse des traces dans notre environnement.



ARBUSTES INDIGÈNES POUR LA PROTECTION DES RIVES - 2008

IMPORTANT: Date butoir: le 5 mai 2008 pour commande accompagnée du paiement total par chèque daté au plus tard le 5 mai 2008 et adressée à :

Municipalité Val-des-Lacs, 349 chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs Qc J0T 2P0 Télécopieur: (819) 326-7065 Téléphone: (819) 326-5624 – poste 3600



1. Spirée

2. Myrique

3. Sureau

4. Rosier

5. Vigne

6. Iris

7. Rubeckie

8. Aster-puniceus

Ce programme cible principalement la régénération végétale des rives par la plantation d'espèces indigènes recommandées contre l'érosion des sols. Leur volumineux système de racines filtre les polluants et sédiments, ce qui protège la qualité de l'eau. L'achat de ces jeunes plants de calibre moyens (grosses multicellules 3" ou 9 cm), une nouvelle végétation à un coût abordable, même si quelques années sont nécessaires pour arriver à la maturité (de 1 à 3 ans). Ce laps de temps est relativement court, comparé aux 50 ans et plus que nous avons inconsciemment pris pour endommager la qualité de nos plans d'eau. Étant en zone 4, ces plants sont tous recevables. Notre fournisseur se réserve le droit d'annuler ou diminuer les commandes suite à des raisons indépendantes de sa volonté (gel, maladies, etc.). Distribution prévue pour samedi, le 21 juin 2008 à notre journée d'environnement qui aura lieu à la Municipalité de Val-des-Lacs de 10 h à 15 h 30.

Les items 1 à 8 sont des tiges d'une hauteur de 30 cm à 40 cm (12 à 16"). Au moment de la transplantation, une pelletée de bonne terre dans chaque trou favorisera une meilleure acclimatation. Pour un maximum d'efficacité, ces arbustes devraient être transplantés à l'intérieur d'un périmètre allant jusqu'à 5 mètres de la rive et, idéalement, jusqu'à 3 à 5 rangées de large. Les images et la description des arbustes choisis sont disponibles sur le site Internet : www.pepiniererustique.com et www.banderiveraine.com.

La municipalité subventionnera 25% les 2 469 premiers plants. Nous vous attendons en grand nombre à venir voir nos kiosques à notre journée d'environnement. C'est le moment d'agir si nous voulons sauver nos beaux lacs pour les futures générations.



Murielle St-Charles
conseillère en
environnement,
Val-des-Lacs

Bienvenue à tous !

COÛT L'UNITÉ (INCLUANT TAXES) : 1,83 \$ le plant subventionné. Après le 2 469^e le coût sera de 2,43 \$

QUANTITÉ

1. Spirée à larges feuilles (<i>Spirea latifolia</i>) - Arbuste efficace pour stabiliser les rivages et les pentes - Hauteur : 1,2 mètre Zone 3 (sol semi-humide/soleil ou mi-ombre/vigoureux) - Espace suggéré entre chaque plant : 0,75 mètre	unités
2. Myrique baumier (<i>Myrica gale</i>) - Arbuste excellent pour stabiliser les berges - Hauteur : 1,2 mètre Zone 2 (sol humide - supporte sol pauvre, acide et sablonneux/soleil ou mi-ombre) - Espace suggéré entre chaque plant : 1 mètre	unités
3. Sureau blanc du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>) - Arbuste très ornemental - Hauteur : 2 mètres Zone 3 (sol semi-humide/soleil ou mi-ombre/croissance rapide) - Espace suggéré entre chaque plant : 1,5 mètres	unités
4. Rosier rustique (<i>Rosa rugosa</i>) - Arbuste utile pour haies et écrans - Hauteur : 1,5 mètre Zone 3 (sol sec ou semi-humide, supporte sol pauvre et sablonneux/soleil ou mi-ombre) - Espace suggéré entre chaque plant : 1,2 mètre	unités
5. Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>) - Plante grimpante ou rampante, parfaite pour les murets Zone 3 (sol sec ou semi-humide/soleil ou mi-ombre) Espace suggéré entre chaque plant : 1,5 mètres	unités
6. Iris versicolore (<i>Blue Flag - couleur mauve</i>) - Plante herbacée - Fleur emblème du Québec - Hauteur : 0,5 mètre Zone 3 (sol humide - peut pousser dans l'eau jusqu'à 10 cm de profond/soleil ou mi-ombre) Espace suggéré entre chaque plant : 0,4 mètre	unités
7. Rubeckie laciniée (<i>Rudbeckia laciniata</i>) - Plante herbacée - fleur jaune en août-septembre - Hauteur : 1,5 mètre Zone 3 (sol semi-humide ou humide, croissance vigoureuse - très ornementale/soleil ou mi-ombre) Espace suggéré entre chaque plant : 0,75 mètre	unités
8. Aster puniceus (<i>Ponceau - Red-stalked aster</i>) - Plante herbacée vivace - Fleur bleue à la fin de l'été attire les papillons Soleil ou mi-ombre, sol humide ou semi-humide - Hauteur : 1,5 mètre - Largeur 0,60 mètre	unités

.....
NOM (LETTRES MOULÉES)

.....
ADRESSE DOMICILIAIRE

.....
TÉLÉPHONE

.....
COURRIEL

.....
ADRESSE DE VAL-DES-LACS (SI AUTRE)

.....
SIGNATURE